

| Formules                                     | Description  | Prix        |
|--|--|-------------|
| <input type="checkbox"/> BNSSA               | Préparation théorique à l'examen<br>Cours de natation<br>Passage de l'examen | <b>350€</b> |
| <input type="checkbox"/> BNSSA + PSE1        | Formule BNSSA + formation PSE1   | <b>600€</b> |
| <input type="checkbox"/> BNSSA + PSE1 + PSE2 | Formule BNSSA + formations PSE1 et PSE2<br>SSAL offert                       | <b>800€</b> |
| <input type="checkbox"/> FC BNSSA            | Examen formation continue BNSSA  | <b>150€</b> |

Date(s) de la formation \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_ Lieu de naissance \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_ )

Nationalité \_\_\_\_\_ Sexe  Homme  Femme

Téléphone \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

**documents à fournir :**

- Photocopie de la licence fédérale FFSS
- Certificat médical selon modèle joint
- Photocopie de l'attestation de PSE1
- Photocopie recto/verso de la carte d'identité
- Photo d'identité récentes au format réglementaire (3,5 cm x 4 cm)
- Pour la révision : photocopie du BNSSA et de la dernière révision

**Dossier à retourner à l'adresse :**
 Rose Taillandier  
 13 rue de la Verdure  
 22240 LA BOUILLIE

Je soussigné \_\_\_\_\_, docteur en médecine

Certifie avoir examiné ce jour, Monsieur/Madame \_\_\_\_\_

Et avoir constaté qu'il ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de bains.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

#### Sans correction

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil, mesurées séparément :

Soit au moins 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

#### Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10

#### Avec correction

- Soit une correction amenant à une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10).

- Soit une correction amenant à une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

#### Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature

**Parent 1 :**

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Lieu de naissance \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_**Parent 2 :**

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Lieu de naissance \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Signature

Signature

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Situer son rôle et sa mission
- Mettre en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser
- Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission
- Situer les rôles de différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique
- Evaluer les risques spécifiques au milieu aquatique
- Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées
- Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées
- Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique

## RÔLE DU TITULAIRE DU BNSSA

Assurer la sécurité des baignades aménagées et réglementairement autorisées et, dans certains cas, celle des établissements de natation d'accès payant, en s'intégrant à l'ensemble des moyens que le Maire a l'obligation de mettre en œuvre dans ce but.

Ce rôle consiste donc à assurer :

- La prévention, c'est-à-dire :
  - Des prises d'information sur l'environnement, en particulier sur la météo
  - Des actions envers les personnes, essentiellement du domaine de l'information, sinon de l'animation, car la bonne ambiance fait passer l'information, et la répression ne peut être qu'un dernier recours (répression qui, de plus, n'est pas du ressort du BNSSA non policier)
  - Des actions de surveillance, d'entretien et d'amélioration des lieux, matériels et locaux
- La surveillance, ce qui suppose :
  - Travailler à maintenir de bonnes conditions de surveillance ou les améliorer, ce qui suppose une préparation du matériel préalable à chaque vacation, ainsi qu'une maintenance régulière
  - Travailler à connaître les comportements des utilisateurs et à les anticiper, pour intervenir plus vite
- L'intervention, qui demande :
  - De mettre au point l'organisation préalable de la répartition et de l'enchaînement des tâches
  - De faire face aux réactions des victimes et des témoins, de savoir décider vite
  - Et donc de s'entraîner au moins quotidiennement avec un matériel bien entretenu
  - D'assurer le plus souvent des petits soins, des recherches d'enfants, etc..., tout en restant prêt à tout
- Des tâches administratives :
  - Tenir une main-courante (journal de bord) et la consulter aux reprises de service
  - S'informer des textes généraux et locaux
  - Se mettre en relation avec les organismes gestionnaires ou utilisateurs
  - Rédiger les divers types de rapport nécessaires